



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

LES CONCOURS D'INTERNAT SESSION 2018

Introduction

Les concours médicaux sont regroupés au sein du bureau des concours médicaux du département concours-autorisation d'exercice-mobilité et développement professionnel. Ils comprennent les **concours hospitaliers**, les **concours et examens de vérification des connaissances** et des **concours et examens universitaires**.

Les **concours hospitaliers** comportent le concours national de praticien des établissements publics de santé (dit « CNPH ») qui s'adresse aux professionnels médicaux, pharmaceutiques et odontologistes souhaitant accéder au corps des praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel selon la spécialité choisie. Les concours et examens de vérification des connaissances concernent les praticiens à diplôme hors union européenne (EVC), souhaitant exercer en France.

Par ailleurs, en lien avec le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, le CNG assure également les **concours et les examens universitaires** donnant accès au 3^{ème} cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques, à savoir :

- Les épreuves classantes nationales informatisées (« internat de médecine »),
- Le concours spécial européen (« internat de médecine »),
- L'internat à titre étranger,
- L'internat de pharmacie,
- L'internat d'odontologie,
- L'internat de médecine du travail.

Les épreuves classantes nationales en médecine

Les épreuves classantes nationales (ECN) ont été mises en place dans le cadre de la réforme engagée avec la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (articles 60 et 63) et définies par le décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 modifié relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales. Depuis 2016, les épreuves classantes nationales en médecine sous forme informatisée (ECNi) sont mises en place.

Les études médicales en France ont une durée minimale de 9 ans après le baccalauréat et se répartissent en trois cycles, depuis l'arrêté du 8 avril 2013 relatif aux premier et deuxième cycles des études médicales. **Le premier cycle** sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM), et **le deuxième cycle** (DCEM) sanctionné par le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) ont tous deux une durée de 3 ans, tandis que **le troisième cycle** (TCM) est d'une durée de 3 ans pour la médecine générale et de 4-5 ans pour les autres disciplines.

L'accès en deuxième année de **premier cycle** est limité par le *numerus clausus* qui détermine le nombre de candidats autorisés à poursuivre des études médicales et donc le nombre d'étudiants qui sont susceptibles d'accéder au troisième cycle, cinq ans après.

L'accès au **deuxième cycle** est conditionné par l'obtention du diplôme de formation générale en sciences médicales, c'est-à-dire par la validation du premier cycle.

Le **troisième cycle** des études médicales en France est également accessible aux étudiants européens titulaires d'un diplôme de fin d'études de deuxième cycle des études médicales ou d'un titre équivalent délivré par l'un des États européens. Pour se faire, ils doivent également passer les ECNi et participer à la procédure nationale de choix des postes d'interne en France.

Les ECNi concernent toutes les spécialités, la médecine générale et les autres spécialités médicales et s'adressent à tous les futurs médecins, quelle que soit la spécialité envisagée. Tous les étudiants achevant leur deuxième cycle des études médicales doivent se soumettre à ces épreuves pour accéder au troisième cycle. Sous réserve d'avoir validé leur deuxième cycle, ils choisissent, en fonction de leur rang de classement et du nombre de postes d'interne ouverts par le ministère chargé de la santé et de l'enseignement supérieur, un groupe de spécialités (ou plus exactement une « discipline d'internat ») et un lieu de

formation (« subdivision »). 44 spécialités d'internat et 28 subdivisions géographiques sont proposées.

En France, les études médicales se déroulent dans les universités au sein des Unités de Formation et de Recherche de Médecine (UFRM), également appelées facultés de médecine. Au total, il existe 44 UFR, dont une dans les DOM-COM qui assure uniquement la formation de première année et de troisième cycle. Les deux premiers cycles d'études médicales sont donc essentiellement réalisés dans les 43 UFRM de France métropolitaine. Ces UFRM, réparties dans 28 subdivisions, correspondent chacune à un centre hospitalier universitaire. 5 subdivisions possèdent plusieurs UFR de médecine.

L'internat à titre étranger

Le concours d'internat à titre étranger permet aux médecins étrangers d'accéder au 3^{ème} cycle des études médicales spécialisées d'une durée de 4 ou 5 ans selon la spécialité.

Le concours d'internat à titre étranger est ouvert aux candidats étrangers autres que les ressortissants des Etats membres des Communautés européennes ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre et titulaires d'un diplôme de médecin permettant d'exercer dans leur pays d'origine ou dans le pays de délivrance.

Les étudiants classés établissent leur préférence de poste d'interne selon deux critères que sont le choix de la subdivision et de la spécialité. La liste des subdivisions et des spécialités varient suivant les années. Au titre de l'année 2017-2018, le choix se fait entre 3 subdivisions et 2 spécialités.

Très peu de candidats sont généralement concernés par le concours d'internat à titre étranger. En 2017, seuls 2 candidats ont été affectés, dont l'un en médecine du travail dans la subdivision de Lille et l'autre à Brest en spécialité de médecine vasculaire.

L'internat de pharmacie

Les études en pharmacie ont une durée minimale de 6 ans après le baccalauréat et se répartissent en trois cycles : **le premier cycle** d'une durée de 2 ans, **le deuxième cycle** d'une durée de 2 ans, **le troisième cycle** de 2 ans ou 5 ans selon que l'étudiant choisit le cycle court ou le cycle long.

Le concours de l'internat en pharmacie concerne les seuls étudiants ayant choisi le cycle long, qui représente une durée totale de 9 ans d'études. Après avoir effectué les deux premiers cycles d'une durée totale de 4 ans, les étudiants accèdent à l'internat en pharmacie après avoir passé un concours national à la fin de leur 5^{ème} année.

Le choix se fait entre 7 interrégions que sont l'Île-de-France, le Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Ouest, l'interrégion Rhône-Alpes-Auvergne, le Sud et le Sud-Ouest, ainsi que 3 spécialités que sont la pharmacie, l'innovation pharmaceutique et la recherche et la biologie médicale.

En 2017, les étudiants classés jusqu'au 496^{ème} rang ont été inscrits sur la liste principale. Les étudiants classés du 497^{ème} au 658^{ème} rang figurent sur la liste complémentaire. Pour les autres, l'inscription se fait « hors liste », c'est-à-dire qu'ils n'ont aucune possibilité d'être affectés. Les étudiants classés sur la liste principale sont prioritaires et sont assurés d'avoir un poste, sans être toutefois certains, d'obtenir la spécialité et/ou la subdivision désirée(s). En revanche, les étudiants classés sur la liste complémentaire n'ont pas obligatoirement un poste car ils doivent compter sur le désistement d'étudiants de la liste principale pour en obtenir un.

L'internat d'odontologie

Les études en odontologie ont une durée minimale de 6 ans après le baccalauréat et se répartissent en trois cycles : **le premier cycle** d'une durée de 3 ans, **le deuxième cycle** d'une durée de 2 ans, **le troisième cycle** de 1 an ou 3 ans selon que l'étudiant a choisi le cycle court ou le cycle long.

Le concours de l'internat en odontologie concerne les seuls étudiants ayant choisi le cycle long, qui représente une durée totale de 8 ou 9 ans d'études. Après avoir effectué les deux premiers cycles d'une durée de 5 ans, les étudiants accèdent à l'internat en odontologie après avoir passé un concours national à la fin de leur 5^{ème} année.

Les étudiants classés au concours national de l'internat en odontologie établissent une préférence de postes suivant trois critères : la région, le centre hospitalier universitaire et la spécialité. Les étudiants nommés à l'issue du concours en qualité d'interne en odontologie peuvent accéder à des formations qualifiantes de troisième cycle, dont la liste est fixée par les ministres chargés de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation et de la santé. Le choix de la formation et du centre hospitalier universitaire de rattachement est subordonné au rang de classement aux épreuves de l'internat. Les postes par interrégions sont peu nombreux, d'où l'importance d'être bien classé. Les interrégions possibles sont les suivantes : l'Île-de-France, le Nord-Est, le Nord-Ouest, Rhône-Alpes-Auvergne, l'Ouest, le Sud et le Sud-Ouest.

Il existe 16 UFR d'odontologie qui sont réparties sur le territoire de la France métropolitaine.

Avant 2011, les étudiants obtenaient une attestation d'études approfondies de chirurgie dentaire à l'issue du 3^{ème} cycle long d'une durée de 3 ans. Depuis 2011, l'étudiant a le choix entre trois spécialités que sont la médecine bucco-dentaire (3 ans), l'orthopédie dento-faciale (3 ans) et la chirurgie orale (4 ans).

L'internat de médecine du travail

Il est possible d'intégrer de deux façons le troisième cycle des études spécialisées de médecine du travail qui a une durée de 4 ans : soit directement au terme du deuxième cycle des études médicales après la réussite aux épreuves classantes nationales informatisées (ECNi), soit en intégrant la formation du troisième cycle des études spécialisées de médecine du travail en passant par le **concours spécial d'internat de médecine du travail** ouvert aux médecins généralistes ou spécialistes français, andorrans ou ressortissants de l'un des Etats membres de la Communauté européenne, de la Confédération suisse ou de l'un des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen et justifiant d'au moins 3 ans d'exercice.

Les étudiants classés au concours spécial d'internat de médecine du travail établissent une préférence de postes d'interne selon un unique critère qui est le choix de la subdivision.

Compte tenu des faibles effectifs pour les internats à titre étranger et de médecine du travail, seuls les internats de pharmacie et d'odontologie seront traités dans cette étude.

I) L'internat de pharmacie

II.1. Répartition des postes ouverts en internat de pharmacie

Le nombre de postes d'interne ouverts à l'internat de pharmacie est de 498 en 2018, contre 496 en 2017. Alors que le nombre de postes d'interne est resté stable en **pharmacie**, celui en **biologie médicale** a progressé de 8, tandis que celui de **l'innovation pharmaceutique et recherche** a diminué de 6.

Tableau 4 : Répartition des postes d'interne ouverts et pourvus par spécialité

Spécialité	Postes ouverts	Postes pourvus	%
Biologie médicale	163	163	100
Innovation pharmaceutique et recherche	40	39	97,5
Pharmacie	295	295	100
Ensemble	498	497	99,8

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

En 2018, 1 poste en innovation pharmaceutique et recherche reste non pourvu.

II.2. Evolution du nombre de postes d'interne ouverts et pourvus de 2009 à 2018

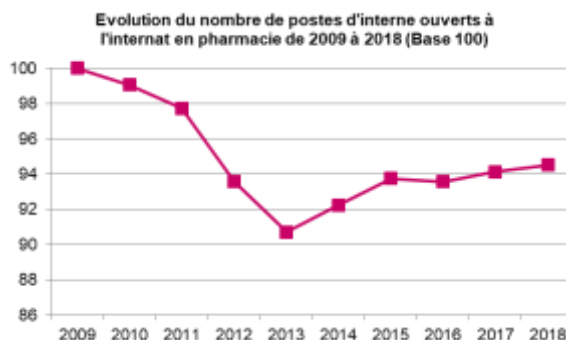
L'année 2008 est marquée par l'absence de postes d'interne ouverts. En effet, la modification de la date de déroulement du concours explique cette situation. Alors que les épreuves du concours avaient lieu en septembre jusqu'en 2007, le concours au titre de l'année 2008 a été repoussé au mois de mai 2009, soit la même date que pour le concours au titre de 2009. A cela, s'est ajoutée en 2008, l'obligation pour les étudiants d'avoir validé leur 4^{ème} année d'études de pharmacie pour pouvoir s'inscrire au concours d'internat.

Après une diminution continue entre 2009 et 2013 du nombre de postes d'interne ouverts en internat de pharmacie, il a progressé de 8 par an en 2014 et 2015. Il est relativement stable depuis pour atteindre 498 en 2018.

Tableau 6 : Nombre de postes d'interne ouverts et pourvus de 2009 à 2018

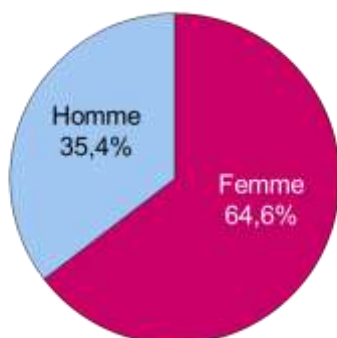
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Postes ouverts	527	522	515	493	478	486	494	493	496	498
Postes pourvus	486	522	515	493	476	486	493	493	496	497

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat



II.3. Profil des candidats affectés en internat de pharmacie

Graphique 3 : Répartition par sexe des candidats affectés



64,6 % des candidats affectés sont des femmes en 2018, contre 63,9 % en 2017, soit une hausse de 0,7 point.

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

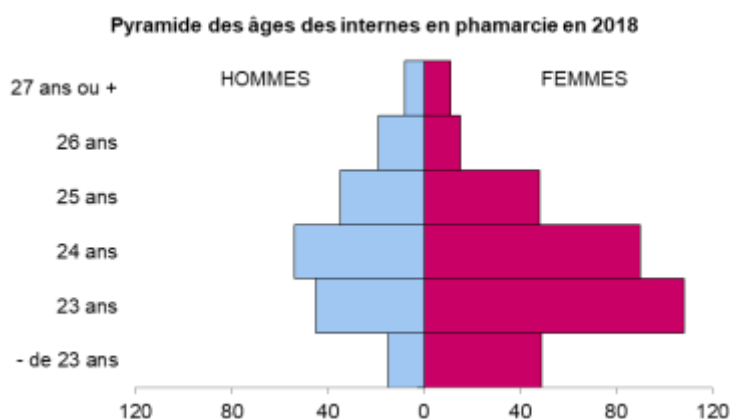
Sur les 497 candidats affectés en 2018, près du tiers est âgé de 23 ans. Les hommes sont âgés en moyenne de 24,7 ans, contre 24,3 ans pour les femmes, soit un écart de 0,4 an.

Tableau 7 : Répartition des candidats affectés par sexe et âge

Age	Femme		Homme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 23 ans	49	15,3	15	8,5	64	12,9
23 ans	108	33,6	45	25,6	153	30,8
24 ans	90	28,0	54	30,7	144	29,0
25 ans	48	15,0	35	19,9	83	16,7
26 ans	15	4,7	19	10,8	34	6,8
27 ans ou plus	11	3,4	8	4,5	19	3,8
Ensemble	321	100	176	100	497	100
Age moyen	24,3 ans		24,7 ans		24,4 ans	
Age médian	24,1 ans		24,6 ans		24,2 ans	

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Graphique 4 : Répartition Hommes-Femmes par âge



A l'exception des candidats âgés de 26 ans, les femmes sont majoritaires, quel que soit l'âge.

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Les femmes restent majoritaires quelle que soit la spécialité (55,8 % en **biologie médicale**, 59,0 % en **innovation pharmaceutique et recherche** et 70,2 % en **pharmacie**).

Tableau 8 : Répartition des candidats affectés par sexe selon la spécialité

Sexe	Biologie médicale		Innovation pharmaceutique et recherche		Pharmacie		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Femme	91	55,8	23	59,0	207	70,2	321	64,6
Homme	72	44,2	16	41,0	88	29,8	176	35,4
Ensemble	163	100	39	100	295	100	497	100

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Les candidats classés sur la liste principale ayant été peu nombreux à se désister, la part des candidats affectés provenant de la liste complémentaire enregistre un niveau relativement bas de 6,8 % en 2018, contre 4,4 % en 2017.

Tableau 10 : Répartition des candidats affectés par liste

Liste	Effectif	%
Principale	463	93,2
Complémentaire	34	6,8
Ensemble	497	100

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Quel que soit le classement, les femmes sont majoritaires. Cependant, leur part varie selon le niveau du classement. Alors qu'elles sont sous-représentées parmi les étudiants se situant

avant le 200^{ème} rang, elles sont par exemple surreprésentées parmi les étudiants se situant entre le 200^{ème} et 399^{ème} rangs.

Tableau 11 : Répartition par sexe selon le classement

Classement	Femme		Homme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 100	62	62,6	37	37,4	99	100
100 à 199	58	58,6	41	41,4	99	100
200 à 299	68	73,9	24	26,1	92	100
300 à 399	63	68,5	29	31,5	92	100
400 à 499	49	59,8	33	40,2	82	100
500 ou plus	21	63,6	12	36,4	33	100
Ensemble	321	64,6	176	35,4	497	100

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Encadré 1 : L'indicateur d'attractivité

L'indicateur se calcule indifféremment pour une spécialité ou pour une subdivision. Il est construit par agrégation des classements (points) des étudiants choisissant la spécialité ou la subdivision. Moins une spécialité ou une subdivision a de points, plus on considère qu'elle est attractive, puisque meilleurs sont les classements des étudiants qu'ils l'ont choisie. L'indicateur prend en compte les différences entre le nombre de postes proposés selon les spécialités ou les subdivisions de la façon suivante. Trois sommes sont construites. **La première** correspond à la somme des classements obtenus par les étudiants ayant choisi la spécialité ou la subdivision. On note cette somme SCO pour somme des classements obtenus. **La deuxième** est la somme des classements que la spécialité ou la subdivision obtiendrait si elle était préférée unanimement par les étudiants : dans ce cas les n premiers la choisiraient, où n est le nombre de postes offerts dans la spécialité ou la subdivision. On note cette somme SCP pour somme des classements si préférée. **La troisième** est relative à la somme des classements que la spécialité ou la subdivision obtiendrait si elle était unanimement rejetée par les étudiants, dans ce cas les n derniers du classement la choisiraient par défaut. On note cette somme SCR, pour somme des classements si rejetée. Un indicateur d'attractivité I est alors : $I = (SCO - SCP) / (SCR - SCP)$. Plus il est proche de 0 (plus SCO est proche de SCP), plus la spécialité ou subdivision peut être considérée comme attractive. Plus I est proche de 1 (plus SCO est proche de SCR), moins la spécialité ou subdivision est attractive.

Phénomène observé tous les ans, chaque spécialité pourvoit ses postes à un niveau de classement spécifique. Ainsi, la **biologie médicale** est choisie, à l'exception d'un poste, parmi les étudiants classés avant le 200^{ème} rang, la **pharmacie** pourvoit une majorité de ses postes au milieu du classement (59,7 % entre le 200^{ème} et 400^{ème} rangs), et l'**innovation pharmaceutique et recherche** est concernée pour plus de trois quarts d'entre eux au-delà du 400^{ème} rang (82,0 %). L'indicateur d'attractivité confirme ce phénomène.

Tableau 12 : Classement des affectés selon la spécialité

Classement	Biologie médicale		Innovation pharmaceutique et recherche		Pharmacie	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 100	86	52,8			13	4,4
100 à 199	76	46,6			23	7,8
200 à 299	1	0,6			87	29,5
300 à 399					89	30,2
400 à 499					77	26,1
500 ou plus					6	2,0
Ensemble	163	100	39	100	295	100
Indicateur d'attractivité	0,04		0,9		0,8	

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

En effet, **la biologie médicale** fait le plein des postes d'interne ouverts entre le 1^{er} et le 200^{ème} rangs, c'est-à-dire qu'au-delà de 31,8 % du classement, les candidats ne peuvent plus choisir cette spécialité. Loin derrière, **la pharmacie** a pourvu l'ensemble de ses postes à partir de 85,4 % du classement. **L'innovation pharmaceutique et recherche**, pourvoit, quant à elle, l'ensemble de ses postes d'interne au 599^{ème} rang, soit à 95,2 % du classement.

Tableau 13 : Classement du premier et du dernier étudiants affectés à pourvoir une spécialité par subdivision

Subdivision	Biologie médicale		Innovation pharmaceutique et recherche		Pharmacie	
	Premier	Dernier	Premier	Dernier	Premier	Dernier
Ile-de-France	1	125	418	532	64	417
Nord-Est	33	200	548	599	77	537
Nord-Ouest	52	199	399	584	22	506
Total zone Nord	-	-	-	-	-	-
Rhône-Alpes - Auvergne	2	177	258	520	6	454
Ouest	15	187	527	581	41	466
Sud	9	143	243	569	132	461
Sud-Ouest	7	189	304	577	59	474
Total zone Sud	-	-	-	-	-	-

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

La part des étudiants affectés dans leur subdivision d'origine a légèrement progressé de 1,3 point, passant de 60,9 % en 2017 à 62,2 % en 2018.

Tableau 14 : Subdivision d'affectation selon la subdivision d'origine

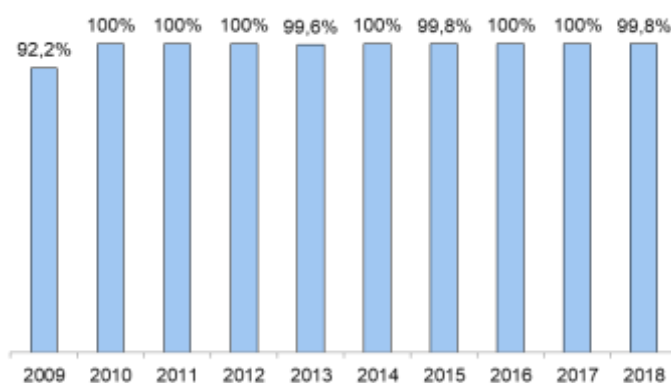
Subdivision d'origine	Subdivision d'affectation													
	Auvergne-Rhône-Alpes		Ile-de-France		Nord-Est		Nord-Ouest		Ouest		Sud		Sud-Ouest	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Auvergne-Rhône-Alpes	40	60,6	6	6,7	9	15,5	4	4,9	3	5,2	13	17,1	8	11,9
Ile-de-France	4	6,1	66	73,3	4	6,9	10	12,2	4	6,9	2	2,6	2	3,0
Nord-Est	4	6,1	3	3,3	24	41,4	1	1,2	1	1,7	3	3,9	3	4,5
Nord-Ouest	2	3,0	2	2,2	1	1,7	52	63,4	4	6,9	2	2,6	2	3,0
Ouest	8	12,1	6	6,7	9	15,5	8	9,8	44	75,9	3	3,9	11	16,4
Sud	4	6,1	5	5,6	7	12,1	2	2,4	1	1,7	49	64,5	7	10,4
Sud-Ouest	4	6,1	2	2,2	4	6,9	5	6,1	1	1,7	4	5,3	34	50,7
Ensemble	66	100	90	100	58	100	82	100	58	100	76	100	67	100
Indicateur d'attractivité	0,41		0,41		0,65		0,58		0,48		0,53		0,48	

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Auvergne-Rhône-Alpes confirme sa position de subdivision la plus attractive en 2018, cependant, elle est ex-aequo avec l'Ile-de-France, en deuxième position l'année précédente.

II.4. Evolution du taux d'affectation en internat de pharmacie

Graphique 5 : Evolution du taux d'affectation en internat de pharmacie



Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Il convient de relever que des postes sont restés non pourvus en 2009, 2013, 2015 et 2018.

II) L'internat d'odontologie

III.1. Répartition des postes d'interne en odontologie

Après avoir pourvu l'ensemble des postes ouverts en 2017, ce qui n'était pas arrivé depuis 2013, l'internat en odontologie comptabilise 6 postes non pourvus en 2018, la totalité en médecine bucco-dentaire.

Tableau 20 : Répartition des postes d'interne ouverts et pourvus par spécialité

Spécialité	Postes ouverts	Postes pourvus	Taux d'affectation (en %)
Chirurgie orale	16	16	100
Médecine bucco-dentaire	42	36	85,7
Orthopédie dento-faciale	52	52	100
Ensemble	110	104	94,5

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

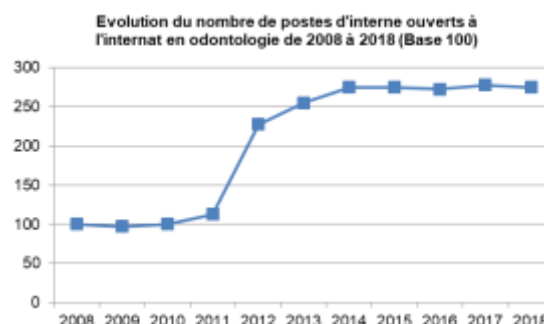
III.2. Evolution du nombre de postes d'interne ouverts et pourvus de 2008 à 2018

Après une progression continue du nombre de postes d'interne ouverts en internat d'odontologie entre 2009 et 2014, il est resté quasi-stable en 2015. Il varie de plus ou moins 1 depuis 2016.

Tableau 23 : Nombre de postes d'interne ouverts et pourvus de 2008 à 2018

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Postes ouverts	40	39	40	45	91	102	110	110	109	111	110
Postes pourvus	40	37	40	45	91	102	105	106	106	111	104

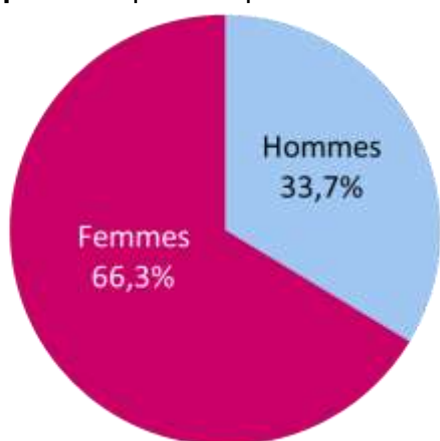
Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat



La forte progression observée entre 2011 et 2012 s'explique par la modification de l'organisation de la formation en odontologie telle qu'elle ressort de l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie.

III.3. Profil des candidats affectés en internat d'odontologie

Graphique 7 : Répartition par sexe des candidats affectés



Depuis 2011, la part des femmes continue d'évoluer en dents de scie. Après avoir progressé de 14,7 points entre 2011 et 2012, puis diminué de 11 points entre 2012 et 2013, elle augmente à nouveau de 7,7 points entre 2013 et 2014, pour diminuer de 15,7 points en 2015. En 2017, elle enregistre une nouvelle baisse de 6,8 points pour atteindre 64,0 %, après avoir augmenté en 2016 (70,8 %). 2018 marque une hausse à 66,3 %.

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

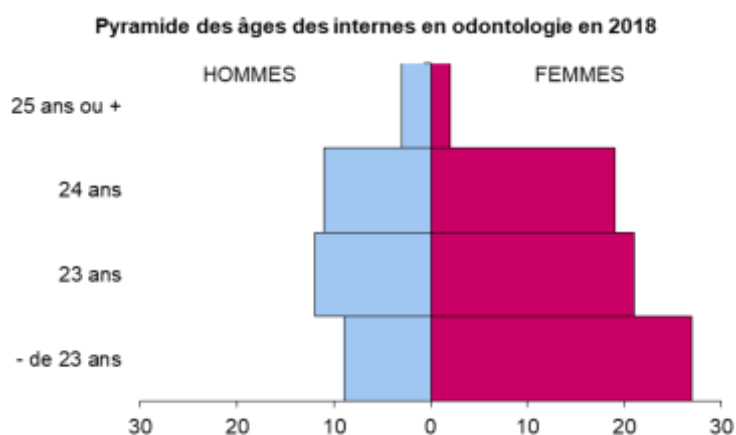
L'âge moyen de l'ensemble des candidats est de 23,5 ans en 2018, contre 23,9 ans en 2017, soit 0,4 an d'écart. Les hommes sont plus âgés que les femmes (+0,5 an), écart identique à celui de l'âge médian.

Tableau 24 : Répartition des candidats affectés par sexe et âge

Age	Femme		Homme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 23 ans	27	39,1	9	25,7	36	34,6
23 ans	21	30,4	12	34,3	33	31,7
24 ans	19	27,5	11	31,4	30	28,8
25 ans ou plus	2	2,9	3	8,6	5	4,8
Ensemble	69	100	35	100	104	100
Age moyen	23,4 ans		23,9 ans		23,5 ans	
Age médian	23,1 ans		23,6 ans		23,3 ans	

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Graphique 8 : Répartition Hommes-Femmes par âge



A l'exception de la tranche des 25 ans ou plus, les femmes sont majoritaires quel que soit l'âge.

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Après deux années consécutives marquées par une part majoritaire de femmes dans l'ensemble des spécialités, elles sont minoritaires en chirurgie orale (37,5 %).

Les femmes sont nettement majoritaires en **médecine bucco-dentaire** et **orthopédie dento-faciale** où elles représentent près de trois quarts des candidats.

Tableau 25 : Répartition des candidats affectés par sexe selon la spécialité

Sexe	Chirurgie orale		Médecine bucco-dentaire		Orthopédie dento-faciale		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Femme	6	37,5	26	72,2	37	71,2	69	66,3
Homme	10	62,5	10	27,8	15	28,8	35	33,7
Ensemble	16	100	36	100	52	100	104	100

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

La proportion de candidats affectés appartenant à la liste complémentaire est de 16,3 % en 2018, contre 19,8 % en 2017. En effet, 17 candidats pouvant choisir un poste ne l'ont pas fait, soit par absence de choix possible sur leur premier vœu de spécialité, soit par absence de choix sur leur premier vœu de subdivision.

Tableau 26 : Répartition des candidats affectés par liste

Liste	Effectif	%
Principale	87	83,7
Complémentaire	17	16,3
Ensemble	104	100

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

L'orthopédie dento-faciale comptabilise 52 postes d'interne ouverts et pourvus en totalité dès le 68^{ème} rang, devenant ainsi la spécialité la plus attractive.

Tableau 27 : Classement des affectés selon la spécialité

Classement	Chirurgie orale		Médecine bucco-dentaire		Orthopédie dento-faciale		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1 à 20			2	5,6	18	34,6	20	19,2
21 à 40	4	25,0			16	30,8	20	19,2
41 à 60	4	25,0	2	5,6	14	26,9	20	19,2
61 à 80	2	12,5	8	22,2	4	7,7	14	13,5
81 à 100	4	25,0	7	19,4			11	10,6
Supérieur à 100	2	12,5	17	47,2			19	18,3
Ensemble	16	100	36	100	52	100	104	100
Indicateur d'attractivité	0,29		0,41		0,03			

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

L'orthopédie dento-faciale a pourvu l'ensemble de ses postes d'interne ouverts à 31,2 % du classement. Pour sa part, la chirurgie orale est choisie jusqu'au 113^{ème} rang, soit 51,8 % du classement. La médecine bucco-dentaire est, quant à elle, pourvue en totalité par le 208^{ème} étudiant classé, soit à 95,4 % du classement.

Tableau 28 : Classement du premier et du dernier étudiants affectés à pourvoir une spécialité par subdivision

Subdivision	Chirurgie orale		Médecine bucco-dentaire		Orthopédie dento-faciale	
	Premier	Dernier	Premier	Dernier	Premier	Dernier
Zone Nord						
Ile-de-France	29	66	5	100	4	37
Nord-Est	94	113	130	182	2	67
Nord-Ouest	89	-	63	199	11	48
Zone Sud						
Auvergne-Rhône-Alpes	30	-	61	146	12	68
Ouest	45	92	81	208	31	57
Sud	40	85	72	149	8	54
Sud-Ouest	52	76	6	128	1	59

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

En 2018, 54,8 % des étudiants sont affectés sur leur subdivision d'origine, contre 52,3 % en 2017, soit 2,5 points de plus. L'Ile-de-France et le Sud sont les subdivisions les plus attractives.

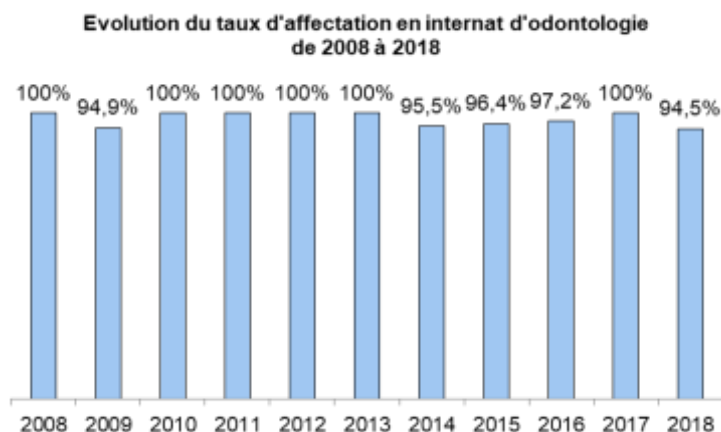
Tableau 29 : Subdivision d'affectation selon la subdivision d'origine

Subdivision d'origine	Subdivision d'affectation													
	Auvergne-Rhône-Alpes		Ile-de-France		Nord-Est		Nord-Ouest		Ouest		Sud		Sud-Ouest	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Auvergne-Rhône-Alpes	5	50,0							1	6,7	4	23,5	1	6,7
Ile-de-France	1	10,0	21	87,5	3	21,4	3	33,3	2	13,3			3	20,0
Nord-Est			2	8,3	5	35,7			2	13,3			1	6,7
Nord-Ouest			1	4,2	2	14,3	6	66,7						
Ouest									4	26,7	2	11,8	1	6,7
Sud	3	30,0			2	14,3					8	47,1	1	6,7
Sud-Ouest	1	10,0			2	14,3			6	40,0	3	17,6	8	53,3
Ensemble	10	100	24	100	14	100	9	100	15	100	17	100	15	100
Indicateur d'attractivité	0,23		0,14		0,30		0,35		0,41		0,22		0,23	

Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

III.4. Evolution du taux d'affectation en internat d'odontologie

Graphique 9 : Evolution du taux d'affectation en internat d'odontologie



Source : CNG-Fichiers de gestion automatisée des concours à l'internat

Après avoir pourvu l'ensemble de ses postes d'interne ouverts en 2017, l'internat en odontologie connaît son taux d'affectation le plus faible de ces 10 dernières années en 2018 (94,5 %).